



Magny-les-Hameaux, le 19 Avril 2016

Monsieur Michel LAUGIER
Président
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-
en-Yvelines
1, rue Hénaff
ZA du Buisson de la Couldre
BP118
78192 TRAPPES CEDEX

VILLE
DE MAGNY-LES-HAMEAUX

Affaire suivie par : **BH/DGS**

N/REF :

Hôtel de Ville
1, Place Pierre Bérégovoy
BP 33
78114 Magny-les-Hameaux
Tél. : 01 39 44 71 71
Fax : 01 39 44 71 79

Objet : Déploiement des compteurs Linky par ERDF – Demande de mise en place d'un moratoire

Monsieur le Président,

J'attire votre attention sur le déploiement à l'échelle nationale des compteurs Linky par ERDF qui concernera très prochainement le territoire de l'agglomération.

J'ai été interpellé, comme d'autres maires, par des habitants inquiets des répercussions sur leur santé que pourraient occasionner l'utilisation de ces nouveaux compteurs, et plus précisément, en ce qui concerne l'émission des champs électromagnétiques. Ils font part également de leur inquiétude quant à l'enregistrement de leurs données personnelles par ces nouveaux équipements.

Il faut ajouter la possibilité pour ERDF avec ces nouveaux compteurs de réaliser des opérations à distance comme la mise en service d'électricité, ce qui signifie également que l'entreprise pourra intervenir de la même manière pour réduire ou couper son alimentation. Actuellement, en cas de factures impayées, ERDF doit respecter des règles et des délais fixés par la réglementation afin de préserver les habitants concernés pendant ou hors trêve hivernale. Il serait nécessaire qu'ERDF s'engage strictement auprès des habitants mais aussi des élus à continuer à appliquer cette réglementation visant au respect de la dignité humaine avec l'utilisation de ces nouveaux compteurs.

Certes, le déploiement relève d'une décision de l'Etat, d'un vote du Parlement et d'un processus encadré par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE), mais il soulève des inquiétudes légitimes de nos administrés et d'associations que nous devons prendre en considération.

J'ai reçu récemment un courrier d'ERDF accompagné d'un magazine spécialement consacré aux compteurs Linky qui indique naturellement que leur utilisation n'a aucun impact sur leur santé et qu'il ne permet pas l'enregistrement de données personnelles.

.../...

Les explications fournies ne sont pas suffisantes pour rassurer de manière satisfaisante les habitants mais aussi les élus. Des maires ont d'ailleurs décidé de prendre des délibérations ou des arrêtés visant à refuser la pose de ces compteurs sur leurs territoires.

Face à cette situation, M. BAROIN, Président de l'AMF a adressé un courrier à M. VALLS, Premier Ministre, pour lui demander que l'Etat, d'une part, informe les maires sur les limites de leur capacité à agir dans ce domaine et, d'autre part, fournisse de manière objective et transparente aux habitants inquiets les réponses qu'ils attendent.

En attendant la transmission de ces éléments et parce que le principe de précaution s'impose dans cette situation, je vous sollicite pour que la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines prenne le plus rapidement possible un moratoire sur l'installation des compteurs Linky sur son territoire.

Je vous informe que la commune de Magny-les-Hameaux souhaite refuser toute installation de ces nouveaux compteurs sur son territoire tant que les doutes sur les points évoqués ci-dessus ne seront pas totalement et définitivement levés.

Espérant que ma demande retienne toute votre attention et qu'elle recevra un accord positif de votre part je vous prie d'agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations distinguées.



Bertrand HOUILLON

Maire de Magny-les-Hameaux